



**Dénonçant par ailleurs sa suspension par la hiérarchie du MRC, Alex Nguépi dit être étonné qu'un parti des juristes ne respecte point ses propres statuts**

Lire la sortie intégrale d'Alex Nguépi

*Non-respect des statuts*

*Mr Roger Noah, secrétaire général adjoint du MRC, partie prenante à ma suspension, sur info TV le dimanche 17 Avril 2022, traite un départemental adjoint du MRC de simple militant. Qu'elle incongruité. C'est ça, l'alternance que notre hiérarchie veut incarner ? Il prétend que le MRC respecte ces statuts en matière disciplinaire.*

*Je tiens à rappeler aux uns et aux autres, que le bureau régional du MRC en charge de la médiation et de l'arbitrage pour la région du Sud est incomplet, du fait du décès du secrétaire régional en charge de la médiation qui officie en qualité de président et est assisté par deux membres du bureau, nommés par le régional.*

*C'est le secrétaire régional en charge de la médiation et de l'arbitrage, qui après avoir été saisi, convoque le bureau, or le poste est vacant et en aucun moment dans les statuts du parti il est prévu son remplacement ou la continuité du service par les deux autres membres qui sont*

*choisis au sein du bureau régional et ne peuvent dans ce cas statuer sans au préalable avoir été convoqué par secrétaire régional en charge de la médiation et de l'arbitrage. article 45 de nos statuts*

*Une question reste cependant à être posée : À quel moment à ton procédé au remplacement du secrétaire régional en charge de la médiation pour la région du Sud ? Les deux membres ayant statué sur mon affaire ne sont nullement dépositaires de la fonction de médiateurs. Ils assistent le secrétaire en charge de la médiation.*

*Ces deux membres ont d'autres fonctions dans le bureau régional, et du principe de cumul de fonction dans un bureau, ils ne sauraient être saisis qu'à travers le secrétaire régional en charge de la médiation. Je préfère pour l'instant m'arrêter là.*

*Juste prendre le peuple Camerounais à témoin du fait que le MRC parti des juristes ne respecte point ces propres statuts, tout comme le Rdpc si je m'en tiens aux explications du professeur Charlemagne Massanga Nyamding sur Info TV ce dimanche 17 Avril 2022.*

*La médiation régional du MRC pour la région du sud n'a pas qualité, de traiter de mon cas du fait que :*

- J'ai changé de résidence, étant désormais résidant dans la région du littoral.*
- Le poste de secrétaire en charge de la médiation et de d'arbitrage étant vacant, la médiation ne peut être saisis.*
- le non-respect du droit à la défense.*
- La non convocation des parties prenantes*
- la non qualité de la médiation régional à statuer sur les affaires relevant des libertés d'expressions d'un citoyen*
- la non confrontation des parties prenantes.*

*Je viens en paix*

**Alex Nguepi**

---